

I.R.E.J.

Institut régional d'expertise judiciaire

Compagnies d'experts membres de l'IREJ

Compagnie des experts près la cour d'appel de Douai
Compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Douai
Section régionale du Collège national des experts architectes français
Section Amiens-Douai-Reims de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice
Association amicale des membres des professions de santé, experts près la cour d'appel de Douai

LES DIFFERENCES ENTRE L'EXPERTISE CIVILE ET L'EXPERTISE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE

* **public concerné** : ce stage d'une demi-journée s'adresse aux experts de justice

* **pré-requis** : aucun

* **session** : vendredi 11 avril 2025, après-midi

* **programme** :

Les différences de procédure de l'expertise : mise en parallèle du code de procédure civile et du code de justice administrative:

- les ordres de juridiction
- les principes directeurs du procès
- le statut de l'expert
- la prestation de serment et le titre d'expert
- la désignation et saisine de l'expert par les juridictions (acceptation de la mission)
- la récusation de l'expert
- l'extension de la mission de l'expert
- les provisions et les allocations provisionnelles
- le principe de contradiction
- le sapiteur
- la communication des pièces
- la conciliation, la médiation
- le rapport d'expertise
- la taxation et le recouvrement des honoraires.

* **formateur** : Bruno DUPONCHELLE, expert près la Cour administrative d'appel de Douai, expert honoraire agréé par la Cour de cassation

* **objectif** : Maîtriser les procédures de l'expertise devant les juridictions civiles et administratives.

* **méthode pédagogique et évaluation** : la formation s'appuie sur un diaporama et des documents remis aux participants, elle se termine par un questionnaire sous forme de quizz permettant de contrôler les connaissances acquises

* **prix d'inscription** : 200 € (170 € pour les membres d'une compagnie membre de l'IREJ)

* **lieu** : Hôtel L'AQUARIUM de Fresnes-les-Montauban (autoroute A1), de 14 heures à 18 heures

* **modalités d'inscription** : Adressez votre bulletin d'inscription à :

Damien BIDOIRE, trésorier de l'IREJ
ECOBRA

4 B rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du règlement du droit d'inscription sont pris en compte.

Le nombre de places est limité.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 1er juillet 1998,
Enregistrée à la préfecture du Nord le 9 décembre 1998 sous le n° W595008599 - J.O. du 02.01.1999
Enregistrée sous le n° 31 59 04690 59 auprès du préfet de région du Nord (art. R 921-5 du Code du travail)
Siège administratif et trésorier : Damien BIDOIRE -ECOBRA - 4 B rue des frères Fâche - 59580 ANICHE

SIRET - 421 903 147 00021 APE 804 C
Tel. : 03 21 52 02 02 et 03 20 66 80 99 - bidoire@ecobra.fr